SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2018 A 20 HEURES

L'an deux mille dix-huit, le onze du mois d'avril à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS:

MM. BERTAUX, LEPETZ, KARLINSKI, DHALLUIN, CALCUS, RIGAUT, BERTAUX, VERLEY, BOYER, DELMER, LEROUGE, HAYART, TROUILLET, WALTER-LEGRAND.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un règlement intérieur du conseil municipal a été approuvé par la majorité des membres élus lors du conseil du 6 juillet 2015 ; il souhaiterait donc que chacun l'applique.

1) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le maire donne la parole à Mme Catherine WALTER-LEGRAND, adjointe aux finances qui expose à l'assemblée les résultats du compte administratif 2017 de la commune en précisant le fait que ces chiffres portent sur ce qui a été réalisé en 2017, il est donc impossible de revenir sur ces derniers.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017 :

En investissement: Recettes réelles: 411 633.82 € Recettes d'ordre: 838 074.44 €

Dépenses réelles : 1 145 589.95 € Dépenses d'ordre : 104 088.61 €

En fonctionnement : Recettes réelles : 1 679 068.38 € Recettes d'ordre : 4 574.17 €

Dépenses réelles : 883 530.32 € Dépenses d'ordre : 738 560.00 €

Résultat budgétaire de l'exercice :

En investissement : 29.70 €
En fonctionnement : 61 552.23 €

Résultat à la clôture de 2016 reporté :

En investissement : 381 822.47 €
En fonctionnement : 68 583.70 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :

En investissement : 381 852.17 €
En fonctionnement : 130 135.93 €

Concordance Compte Administratif 2017 et Compte de Gestion de la Trésorerie.

Vote du Conseil pour le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion : 11 voix POUR et 3 abstentions (Mme DHALLUIN, Mr RIGAUT et MR CALCUS), Monsieur le Maire ne prenant pas part à ce vote.

2) AFFECTATION DE RESULTAT

Madame WALTER-LEGRAND expose ensuite la proposition d'affectation de résultat suivante :

- <u>FONCTIONNEMENT</u> : recette de fonctionnement :

Report au R002 82 971.81 € (c/1068) 47 164.12 €

<u>INVESTISSEMENT</u>: recette d'investissement

Report au R001 381 852.17 €

Avis du Conseil sur l'affectation de résultats : 15 voix POUR

Madame WALTER-LEGRAND répond à toutes les questions posées par Mr RIGAUT au sujet du compte administratif et de l'affectation de résultat, questions, pour la plupart, soulevées lors de la réunion finances ayant eu lieu la semaine précédente.

3) TAUX D'IMPOSITION 2018

Madame WALTER-LEGRAND propose, cette année encore, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018.

	Taux d'imposition 2017
Taxe d'habitation	25.31 %
Taxe foncière sur le bâti	16.97 %
Taxe foncière sur le non bâti	65.72

Avis du Conseil: 15 voix POUR

4) BUDGET PRIMITIF 2018 ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Catherine WALTER-LEGRAND, adjointe aux finances pour la présentation du budget primitif 2018 de la commune.

Une note explicative avec toutes les propositions d'augmentation ou de baisse dans les comptes par rapport au budget 2017 a été distribuée à tous les conseillers avant le Conseil Municipal : des explications ont déjà fournies aux conseillers membres de la commission finances. Mme WALTER-LEGRAND prend le temps tout de même de revenir sur les interrogations de chacun soulevées lors de cette présentation.

Monsieur RIGAUT s'exprime sur le budget prévu pour la cantine Malbranque, précisant que la totalité des dépenses n'est pas prévue au budget primitif 2018 et émet la remarque que, la totalité des recettes étant inscrite au budget 2018, aucune recette ne pourra être inscrite pour cette opération au budget primitif 2019. Madame WALTER-LEGRAND confirme cela mais rappelle tout de même que chaque année, le budget arrive « à être ficelé » afin d'équilibrer les dépenses et les recettes et que, pour 2019, il sera procédé de la même manière.

Monsieur CALCUS Francis revient sur le caractère « onéreux » de la cantine Malbranque, il considère ce projet comme un « gouffre financier ». Monsieur le Maire répond que ce projet sera financé par environ 70 % de subventions et rappelle à Monsieur CALCUS que ce dernier a voté contre ce projet à la base, et qu'il ne comprend donc pas que des remarques soient encore émises.

Madame DHALLUIN demande à Monsieur le Maire une explication sur le fait que le judo n'a pas pu faire son tournoi annuel dans la salle des sports.

La réponse lui est donnée : un règlement a été réalisé avec l'aide des associations et signé par ces dernières, dans celui-ci il a été décidé qu'il sera interdit de manger dans cette salle, hors espaces tolérés pour cet usage. Le club de judo a demandé à mettre environ 30 tables et 120 chaises dans la grande salle, la mairie lui a donc répondu que le règlement ne l'autorisait pas ; le club a donc pris la décision d'organiser son tournoi dans une autre salle.

Des questions sont posées sur les augmentations de subvention pour certaines associations en 2018.

Mme WALTER-LEGRAND et Monsieur le Maire expliquent que chaque demande est étudiée attentivement et qu'une aide supplémentaire est apportée à certaines associations suivant les besoins et suivant les années (exemple donnée d'une association qui a besoin exceptionnellement d'acheter du matériel supplémentaire en 2018).

Avis du Conseil sur les subventions allouées aux associations : 15 voix POUR.

(Se sont abstenus pour les associations dont ils sont membres du bureau : Mr Alain TROUILLET pour l'EMI, Mr et Mme BERTAUX pour le Club du 3^{ème} âge et Mmes LEROUGE et DELMER pour le Comité des Fêtes).

Avis du Conseil sur le Budget Primitif 2018 : 12 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme DHALLUIN, Mr RIGAUT, Mr CALCUS)

5) <u>FISCALISATION DES SYNDICATS - REVERSEMENT PAR LA FEAL DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la contribution des communes associées d'un syndicat peut être remplacée par un prélèvement sur le produit des impôts directs.

La répartition de ce produit fiscal est effectuée par les services fiscaux, selon l'article 1636 B octies du Code Général des Impôts, entre les taxes foncières et la taxe d'habitation, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes procurerait à la commune si l'on appliquait les taux de l'année précédente aux bases de l'année d'imposition.

Monsieur le Maire explique qu'une délibération, rattachée au Conseil Municipal du 30 juin 2017, au sujet de la MEL qui reprendrait la compétence « distribution d'électricité » au 1^{er} janvier 2018 à la place de la Fédération d'Electricité de l'Arrondissement de Lille (FEAL), avait été prise car la FEAL percevait la taxe sur la consommation finale d'électricité et en reversait 99 % à la commune et le même taux de reversement était proposé par la MEL.

Or, finalement, les communes de moins de 2000 habitants ne seront pas concernées : la FEAL percevra toujours la taxe sur la consommation finale d'électricité et en reversera 99 % à la commune.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération permettant la fiscalisation de la distribution d'électricité par la FEAL.

Avis du Conseil: 15 voix POUR

Monsieur le Maire propose donc de délibérer également sur la perception par la FEAL de la taxe sur la consommation finale d'électricité et du taux de reversement de 99 % de cette taxe à la commune.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

6) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Suite à l'obtention du concours interne de rédacteur principal de 2^{ème} de Mme GIUBLESI Jenny, Monsieur le Maire propose de demander au Centre de Gestion la création de ce poste à temps complet.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

7) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE

Ainsi, suite à la création de ce poste, je vous propose de demander la suppression du poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Avis du Conseil : 15 voix POUR. Une délibération officielle sera prise prochainement, après le retour du comité technique paritaire, afin d'acter cette suppression.

8) REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire évoque le régime indemnitaire des employés communaux qui reste inchangé, à part la suppression des primes depuis 1 an dès le 1^{er} jour d'arrêt maladie : ce qui a fait nettement diminuer le nombre d'arrêts maladie ; et l'instauration d'un jour de carence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Un nouveau régime indemnitaire du personnel communal va être proposé au Conseil d'ici quelques mois, il s'agit du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce sera un régime indemnitaire basé sur un principe de « Prime au mérite » qui va être étudié et qui doit être mis en application dernier délai au 1^{er} janvier 2019. Cette étude permettra de réévaluer les primes de chacun.

Pour l'instant, Monsieur le Maire propose d'adopter le maintien du régime indemnitaire existant pour le personnel communal.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

9) TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET DES REPAS A DOMICILE 2018/2019

> TARIFS CENTRE AERE 2018/2019

La parole est donnée à Madame BERTAUX Yvonne, adjointe déléguée aux affaires sociales et centres de loisirs.

Madame BERTAUX informe que, cette année, la commune a accueilli une centaine d'enfants au centre aéré de juillet août et 35-40 pendant chaque petite vacance (avril et Toussaint).

Vu l'augmentation du coût de la vie et par la même des dépenses de fonctionnement, elle propose d'augmenter les tarifs du centre aéré de 2% à partir du 1^{er} juin 2018, comme suit :

QUOTIENT F	AMILIAL	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
DE	A	par jour	par jour	par jour
0	500	2.40	3.67	6.08
501	700	3.34	6.29	9.48
701	780	5.73	10.86	13.37
781	930	7.70	14.79	19.51
931	1100	8.01	15.40	20.39
1100	Et plus	8.74	16.78	22.24
Extérieurs		15.16	29.37	40.70

PROPOSITIONS TARIFS 2018/2019 (à partir du 1er juin 2018) : augmentation de 2 %

QUOTIENT F	AMILIAL	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
DE	А	par jour	par jour	par jour
0	500	2.45	3.74	6.20
501	700	3.41	6.42	9.67
701	780	5.84	11.08	13.64
781	930	7.85	15.09	19.90
931	1100	8.17	15.71	20.2
1100	Et plus	8.91	17.12	22.68
Extérieurs		15.46	29.96	41.51

La Garderie (tortait journalier) restera à 1.55 € par entant et par jour

Avis du Conseil : 15 voix POUR

> TARIFS REPAS PERSONNES AGEES

Mme BERTAUX explique que, contrairement à l'année passée où nous avions de 1 à 3 repas à domicile par jour, le nombre s'élève aujourd'hui à 11.

Mr BAILLEUL Jules qui a porté les repas bénévolement pendant 25 ans, a décidé d'arrêter, nous allons donc faire passer un appel à candidature dans le prochain bulletin municipal.

Elle propose donc de maintenir le prix des repas pour les personnes âgées à 5.80 € à compter du 1^{er} mai 2018.

Avis du Conseil: 15 voix POUR

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ET MERCREDIS RECREATIFS 2018/2019

Toujours dans cette inquiétude face à l'augmentation certaine des dépenses de fonctionnement, Mme BERTAUX propose d'augmenter les tarifs de garderie de 2 % également à partir du 1^{er} septembre 2018.

MATIN

QUOTIENT FAMILIAL		2017/2018	2018/2019
DE	Α	FORFAIT ½ HEURE	
0	500	0.31	0.32
501	700	0.61	0.62
701	780	0.71	0.72
781	930	0.82	0.84
931	1100	0.92	0.94
1100	Et plus	1.12	1.14
Extérieur		1.22	1.24

APRES-MIDI

QUOTIENT FAMILIAL		2017/2018	2018/2019
DE	A	FORFAIT A L'HEURE	
0	500	0.71	0.72
501	700	1.63	1.66
701	780	1.94	1.98
781	930	2.24	2.28
931	1100	2.35	2.40
1100	Et plus	2.45	2.50
Extérieur		2.55	2.60

Le Conseil Municipal adopte à 15 voix POUR ces nouveaux tarifs de garderie/mercredis récréatifs.

> TARIFS CANTINE 2018/2019

La société Sobrie Restauration ayant augmenté ses tarifs cette année de 0.04 cts, augmentation dû principalement au coût des matières premières et afin de suivre cette augmentation mais également par rapport à l'augmentation du coût de la vie, Mme BERTAUX propose d'augmenter légèrement le prix des repas de cantine à compter du 1^{er} septembre 2018.

Actuellement : 2.85 € pour les Illilois et 3.85 € pour les extérieurs.

<u>Proposition</u>: 2.90 € pour les Illilois et 3.90 € pour les extérieurs. La majoration du double du prix du repas pour les repas non commandés serait maintenue, c'est une mesure restrictive qui porte ses fruits depuis que nous l'avons mise en place : les parents s'efforcent désormais d'être plus vigilants à ne pas oublier de réserver les repas de cantine de leurs enfants.

Avis du Conseil sur les tarifs de cantine 2018/2019 : 15 voix POUR

10) TRANSFERTS DE COMPETENCES SAGE

Monsieur le Maire explique que, par délibération n° 17 C 1124 du 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a décidé de prendre la compétence Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les SAGE sont des documents de planification dans les domaines de l'eau et disposent d'une portée règlementaire. Ils ont pour objectif, à travers des dispositions et des orientations, d'améliorer la qualité des rivières, de pérenniser les ressources en eau, de prévenir le risque d'inondation et de concilier les différents usages de l'eau.

Une fois approuvés, ils sont opposables aux tiers et à l'administration. Les documents d'urbanisme doivent notamment être compatibles avec les orientations du SAGE.

Cette prise de compétence nouvelle de la MEL lui permettra de pérenniser le travail d'élaboration du SAGE Marque-Deûle qu'il porte depuis 2007 et de représenter de façon homogène ses communes au sein du syndicat chargé du SAGE de la Lys.

Ces transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux.

Ce transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir.

Avis du Conseil sur ce transfert de compétence à la MEL : 15 voix POUR

11) DEMANDE DE DESAFFILIATION DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, affiliée volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, sollicite son retrait.

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque, je vous demande donc de vous prononcer à ce sujet.

Avis du Conseil: 15 voix POUR

12) MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire explique que, lors de la réunion de son Comité Syndical du 30 janvier 2018, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Adoptées à l'unanimité, ces modifications statutaires prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à leur valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Il s'agit donc en substance que les investissements - équipements, réseaux, etc.- qui ont été réalisés par le SIDEN-SIAN dans ces communes par endettement mais aussi par autofinancement ne puissent être cédés sans une juste compensation. Tel est le sens de ces dispositions qui sont assorties de précisions apportées aux modalités d'adhésion au Syndicat et de désignation à son Comité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils municipaux sont tenus de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Avis du Conseil : 15 voix POUR

13) **PROJET PLU 2**

Monsieur le Maire évoque le projet de PLU 2, inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Dans l'attente de précisions techniques concernant les ajustements demandés lors de mon entrevue avec Monsieur le Président en date du 12 mars dernier, il propose à l'assemblée de reporter le vote de ce projet de PLU qui doit être voté avant le 30 avril 2018. Ce dernier fera donc l'objet d'un prochain conseil municipal qui aura lieu avant la fin du mois d'avril.

En attendant, il précise qu'il est possible de consulter le projet de PLU2 actuel, sans les ajustements demandés, à l'adresse mail suivante :

http://www.mel.fr/sites/lmcu/mel/services/amenagement-du-territoire/plu/communes-et-partenaires.html.

Login: documentationPLU

Mot de Passe : docPLU

14) INFORMATIONS DIVERSES

- Service Instructeur métropolitain. Convention de 3 ans arrivant à échéance le 26 juillet 2018. Possibilité de changement mais préavis de 3 mois. Monsieur le Maire demande donc l'avis du Conseil. Il est convenu d'un commun accord de se renseigner auprès de la MEL s'il ne serait pas éventuellement possible de reconduire cette convention pour une année uniquement, le temps d'étudier d'autres services instructeurs.
- Monsieur le maire informe que les travaux concernant la création d'un îlot central au Hameau de Ligny le Grand ont débuté, de nouveaux passages piétons vont être créer également ainsi que des bordures, installées à chaque carrefour, afin d'obliger les poids lourds à ralentir.
- Permis de Construire LMH pour la création de 24 logements : accord en date du 27 mars 2018.
- Permis de Construire des kinés qui sera déposé début juillet 2018
- Mabranque : dernier terrain côté gauche vendu à Mr PIPART
- Parking rue du Calvaire : l'étude est en cours
- Big Mat: début du chantier pour la construction des 2 magasins: ALDI et O'TERA
- Terrain bout du Narval, bornage par le géomètre qui a été effectué, le projet de création d'une nouvelle entrée d'école est donc en cours.
- Proposition de dénomination ancienne cantine MALBRANQUE : certains conseillers ont pensé à le dénommé « Espace du colonel Arnaud BELTRAME » en l'honneur de ce colonel de gendarmerie qui a été tué lors du dernier attentat à Trèbes après avoir sauvé un otage. L'ensemble du Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition, une demande écrite va donc être formulée auprès de la famille du défunt.

 Plan de Gestion du Frênelet et affluents. Il s'agit d'un dossier soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau et étude d'impact environnementale. Le dossier a été déposé, complet, auprès de la DDTM du Pas-de-Calais en date du 22 novembre 2017.

Le 30 novembre, le dossier a été transmis en Préfecture du Pas-de-Calais pour le lancement de l'enquête publique. La préfecture prévoit une instruction du dossier en juin 2018, ce qui permettrait une enquête publique entre mi-août et mi-septembre 2018.

Fin de séance à 22h15.